



L'avenir du Kosovo et Metohija

MEMOIR DE GEOPOLITIQUE
Du lieutenant-colonel Vojislav KRSTOVIC
L'armée de l'Air Serbie-Monténégro dans
le cadre de l'étude dirigée « Europe »

Directeur : monsieur Pierre VERLUISE

Mars 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1. PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX.....	5
1.1. CHAPITRE I : HISTOIRE	5
1.1.1. AVANT LA DOMINATION OTTOMANE : DEUX LECTURES	5
1.1.2. SOUS LA DOMINATION OTTOMANE : L'ORIGINE DE LA HAINE	6
1.1.3. LES GUERRES BALKANIQUES ET LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.....	8
1.1.4. L'ENTRE-DEUX GUERRES.....	9
1.1.5. LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.....	9
1.1.6. AU SEIN DE LA RFSY ET DE LA RFY.....	10
1.1.6.1 Constitution	10
1.1.6.2 Les soulèvements des Albanais.	11
1.1.6.3 La résistance passive.	12
1.1.6.4 La résistance armée	13
1.1.6.5 La répression serbe.....	14
1.1.7. LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	14
1.2. CHAPITRE II : GEOGRAPHIE.....	15
1.2.1. GEOGRAPHIE PHYSIQUE.....	15
1.2.2. POPULATION.....	16
1.2.3. ECONOMIE.....	18
2. DEUXIEME PARTIE : POSITIONS DES DIFFERENTS ACTEURS.....	19
2.1. CHAPITRE III : POINT DE VUE ALBANAIS.....	19
2.1.1. L'INDEPENDANCE	19
2.1.2. L'INDEPENDANCE CONDITIONNELLE	22
2.2. CHAPITRE IV : POINT DE VUE SERBE	24
2.2.1. LARGE AUTONOMIE.....	24
2.2.2. LA PARTITION	27
2.3. CHAPITRE V : POINT DE VUE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....	29
2.3.1. POINTS DE VUES PARTAGES	
CONCLUSION.....	33
ANNEXE 1 : CARTE DE LA SERBIE-MONTENEGRO	35
ANNEXE 2 : LA RESOLUTION 1244 DE L'ONU.....	36
ANNEXE 3 : LE PROJET DE GRANDE ALBANIE.....	43
ANNEXE 4 : LES BALKANS, CARREFOUR STRATEGIQUE POUR WASHINGTON.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	45

INTRODUCTION

Kosovo et Metohija la province de la République de la Serbie est caractérisée depuis un siècle par des tensions et des conflits larvés entre les peuples habitants ce territoire.

A la veille du troisième millénaire, il a été le théâtre d'un drame inconcevable au niveau de la vieille Europe.

Sous prétexte de protéger la minorité albanaise à ce qu'on dit la catastrophe humanitaire, l'OTAN à la tête des Etats-Unis, bombardait 24 mars 1999 pendant 78 jours non seulement le Kosovo et Metohija, mais aussi infrastructures et la population de la Serbie et du Monténégro, sans que cette action soit autorisée avec une résolution des l'ONU.

Les forces de l'OTAN n'ont pas pu pénétrer au Kosovo et Metohija qu'après signature d'un accord technico-militaire du Kumanovo de 9 juin 1999 entre les forces internationales des sécurités (KAFOR) et le gouvernement de la République Fédérative socialiste de Yougoslavie et de la République de Serbie¹, et l'adoption la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU² de 10 juin 1999.

Après la « libération » du Kosovo et Metohija, a commencé un « nettoyage ethnique » dans l'autre sens : 280 000 de serbes et autre population non albanaise ont été obligés de quitter le Kosovo et Metohija, forcés par les terroristes d'UCK (Armée de libération du Kosovo) et ne peuvent encore y retourner, en dépit de toutes promesses et garantie de la communauté internationale

Actuellement le Kosovo et Metohija se trouve sous administration internationale intérimaire de l'ONU et théoriquement, jouit d'une « autonomie substantielle au sein de Serbie-Monténégro, conformément la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Après six années de présence de la communauté internationale dans cette province, le débat sur l'avenir de Kosovo et Metohija est à nouveau lancé. La décision du Conseil de sécurité de l'ONU d'ouvrir les négociations sur le statut final qui résulte principalement de l'échec de la politique dite des « standards avant le statut », dans laquelle s'est engagée la Communauté internationale, fait espérer la fin de l'ambiguïté politique qui dure depuis la mise en place de l'administration provisoire de l'ONU.

¹ Le monde diplomatique, l'accord de Kumanovo, <http://www.mondediplomatique.fr/cahier/kosovo/paix-intro>

² Voir l'annexe 1, La résolution 1244 des Nations Unies

Que va-t-il se passer au Kosovo et Metohija, dès cette année et dans les années à venir?

D'un côté, les Albanais du Kosovo et Metohija attendent avec impatience un Etat indépendant et ont beaucoup l'impression qu'un tel souhait peut se réaliser rapidement.

De l'autre côté, les Serbes rejettent toute idée d'indépendance. Ils réclament l'application stricte de la résolution 1244 de l'ONU, qui stipule leur souveraineté sur le Kosovo et Metohija.

La position de la communauté internationale est assez floue. La plupart des pays occidentaux sont partisans de mettre rapidement fin au mandat de la Mission de l'ONU au Kosovo et Metohija (MINUC), coûteuse et bien peu efficace. Cela ne devrait pourtant pas signifier la fin de la présence internationale au Kosovo et Metohija.

D'autre part il est clair que ce qui va se décider pour le Kosovo et Metohija va influencer et encourager d'autres luttes au sein de l'UE : le Pays Basque, la Corse, Irlande du Nord, mais aussi Haut Adige en Italie, ensuite en Russie, en Chine, en Moldavie etc.³

Elle pourra en outre constituer un précédent dans la solution des crises des minorités, les problèmes des territoires et des revendications nationalistes de par le monde

Le présent mémoire se consacre à une étude prospective de ce que devrait être le statut final du Kosovo et Metohija.

Dans un premier temps, nous décrirons le contexte historique du Kosovo, puis, nous présenterons dans un deuxième temps, la position des différents acteurs, enfin, nous conclurons par une esquisse de solution stable et durable pour cette province méridionale de la Serbie, voire la région des Balkans.

³Stefano Bianchini, professeur d'histoire à l'Université de Bologne et coordinateur du réseau international « Europe et Balkans » voir, <http://www.lecourrier.ch>

1. PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

1.1. CHAPITRE I: HISTOIRE

1.1.1. Avant la domination ottomane : deux lectures

Dans les Balkans, les « arguments historiques sont mis en avant pour soutenir les prétentions des différents peuples sur les diverses régions ; il ne suffit pas de démontrer que tel peuple est aujourd’hui le plus nombreux dans le territoire considéré, il faut aussi prouver qu’il y est le ‘plus ancien’, qu’il y possède des droits ‘historiques’ »⁴. Deux lectures, apparemment contradictoires mais au fond complémentaires, sont faites sur cette province.

Les Albanais du Kosovo et Metohija (le nom officiel, habituellement désigné par le terme de Kosovo) pensent qu’ils sont les descendants directs des Illyriens et donc des autochtones dans la région. Du temps d’Enver Hoxha les archéologues ont ainsi eu pour mission, de conforter « envers et contre tout », la thèse de cette autochtonie. Parallèlement, les historiens s’efforcent de démontrer la continuité entre Illyriens et Albanais surtout dans la période comprise entre la fin de l’Antiquité et le Haut Moyen Age, période où disparaît toute mention des Illyriens, avant l’apparition d’une communauté qualifiée d’Albanais. Leur antériorité sur le territoire kosovar serait justifiée par l’attrait de la fertilité du sol, or le pôle de développement à cette époque là devrait se situer le long de la côte albanaise et de la Via Egnatia. A travers leur démonstration, l’objectif des Albanais est de désigner les Serbes comme des occupants, des colons. Les serbes sont arrivés dans la région relativement dévasté entre le VIe et VIIe siècle de notre ère et y ont fondé un royaume. A partir de ce moment, deux versions apparaissent. La première dit que les Albanais, chassés vers les régions montagneuses de l’actuelle Albanie lors des migrations slaves, ne sont revenus au Kosovo qu’à partir du XVIIe siècle, quand les Serbes fuient le territoire, et deviennent peu à peu majoritaires. La deuxième penche plutôt vers une installation serbe sur les territoires inoccupés, dont le Kosovo. Les Albanais ont par la suite rejoint la coalition balkanique, dirigée par le prince serbe Lazar Hrebeljanovic dans sa lutte contre l’envahisseur ottoman, qui a été battu le (15) 28 juin 1389 au Kosovo Polje.

La première version semble douteuse car l’histoire ne mentionne aucune conquête slave. Par ailleurs, les Albanais, au lieu d’attendre le XVIIe siècle seraient rentrés plus tôt dans leur bercail, contents de ce que les Ottomans aient libéré leur territoire (comme c’était

⁴Paul Garde, « Les Balkans », Dominos, Flammarion p. 76

le cas en 1941). Enfin, les Albanais ne peuvent pas en même temps haïr les Serbes (qui les auraient chassés de leur territoire ancestral) et être à leur côté pour repousser les Turcs.

Pour les Serbes, le Kosovo est l'épicentre de leur culture, de leur foi et de leur mémoire nationale. Certes l'archevêché de Pec y a été fondé en 1219, mais les Albanais étaient aussi des catholiques romains ou des orthodoxes avant de se convertir à l'Islam. Quant à la défaite lors de la bataille de Kosovo Polje, elle ne peut être que balkanique. Sinon, les résistances albanaises et slaves qui s'en suivirent ne s'expliqueraient pas. Ce qui est avéré est que le Kosovo était le centre du royaume serbe médiéval.

A l'issue de ce résumé, une question se pose : l'admission de l'une des innombrables thèses sur l'antériorité de l'une ou l'autre ethnie, biaisées pour la plupart, permet-elle de résoudre le problème actuel ? De toute façon, accepter l'antériorité comme critère pour la possession d'un territoire conduirait à un bouleversement de l'ordre mondial actuel... C'est pour éviter l'issue dramatique de l'acceptation de tel critère que la communauté internationale s'appuie sur les frontières définies au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Ceci est conforté dans l'acte final d'Helsinki sur l'inviolabilité des frontières, une garantie face aux multiples nationalismes qui secouent non seulement les Balkans mais tout le continent de monde.

1.1.2. Sous la domination ottomane : l'origine de la haine

Après la défaite des alliés balkaniques dirigés par le prince serbe Lazar Hrebeljanovic dans la vallée du Kosovo (Kosovo Polje), les principautés serbes ont été vassalisées. Leur colonisation par l'empire ottoman n'a été effective qu'un demi siècle après, en 1459.

Les Turcs apportèrent avec eux la troisième religion de la péninsule balkanique : l'Islam. C'est le deuxième schisme religieux dans cette région. Certes, l'occupant n'a pas cherché à imposer sa foi, mais la conversion offre plus de sécurité et donne moins de charge. Aussi les Albanais se sont-ils massivement convertis à cette nouvelle religion. Cette conversion leur a permis de mieux accepter la domination ottomane, voire de l'exploiter à leur profit. Dans la péninsule, ils sont les « auxiliaires zélés de la Porte », étant le premier à lui fournir massivement des grands vizirs, des vizirs et des janissaires. Ceci est d'autant plus important quand on sait que ces derniers jouent un rôle plus ou moins décisif dans la succession au pouvoir entre les sultans, qui n'est ni héréditaire, ni élective. Pour les autres populations, cette tolérance ottomane « a permis aux groupes ethnolinguistiques de perdurer et, par une lente élaboration à partir de la langue et de la religion, de s'affirmer en

un pré nationalisme »⁵, avantage dont n'a pu tirer aucun profit le nationalisme albanais. De fait, les Albanais ont eu du mal à extirper de chez eux l'identité turque. S'ajoutent à cela les oppositions confessionnelles (70% de musulmans entre Kruja-lac d'Ohrid, au nord, et Vlora-Permeti au sud ; 20% de chrétiens orthodoxes dans le sud ; 10% de catholiques romains dans les montagnes du nord) et la conservation des structures tribales. Aussi n'est-il pas étonnant que la plupart d'entre eux se prennent pour des Turcs (et qu'ils soient considérés comme des Turcs par les autres) et que la manifestation du nationalisme albanais soit non seulement tardive mais aussi ambiguë.

Par ailleurs, l'absence de frontières au sein du vaste empire ottoman, les activités économiques ainsi que les répressions régulières de l'occupant et de ses vizirs ont favorisés des migrations internes massives et le mélange des populations. Ainsi, le défunt empire a laissé en héritage dans les Balkans des populations inextricablement mêlées mais divisées par leur religion, leur spécificité ancestrale, la jalousie née de la différence de traitement (certaines nations étaient plus ou moins restées autonomes, d'autres ont subi directement le « joug » ottoman), et des services qu'ils ont rendus aux autorités ottomanes. Une des conséquences est qu'aucune des frontières des Etats de la région, nés de la disparition de l'empire, ne coïncident avec celles des peuples⁶. L'autre, la plus dramatique, est la méfiance entre les différentes nations constituées et la naissance et la généralisation d'un nationalisme exacerbé, aveugle. Les puissances extra balkaniques n'ont ainsi qu'à instrumentaliser les conflits nés de ces divisions pour conforter leur volonté de domination et leurs rêves impériaux depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours⁷. Les conflits entre nationalistes serbes et albanais pour s'approprier le Kosovo s'inscrivent dans cet imbroglio balkanique et ne peuvent être traités isolément. L'« effet de chaîne » et le « précédent » sont là, menaçants comme l'épée de Damoclès.

Enfin, un autre événement de l'histoire qui sous-tend le conflit entre les deux peuples est le décalage de leur indépendance, conséquence de la manifestation tardive du nationalisme albanais. Les Serbes commencent à secouer le « joug ottoman » à partir de 1804. Ils gagnent leur autonomie en 1830 et leur indépendance est internationalement reconnue en 1878. Lors de la reconquête serbe des territoires occupés, les Albanais se trouvent du mauvais côté, celui de l'occupant auxquels ils sont confondus. Par mimétisme du nationalisme naissant dans les Balkans, ils créent la Ligue de Prizren. A travers celle-ci, ils s'opposent au traité de San Stefano (3 mars 1878) qui a attribué aux Serbes le Sandjak de Pristina (capitale du Kosovo). La riposte ne tarde pas à venir. La même année, les

⁵ Georges Castellan : « Histoire des Balkans. XIVe-XXe siècle » p. 12

⁶ Paul Garde : « Les Balkans », DOMINOS Flammarion p. 27

⁷ François THUAL : « Le désir de territoire » ellipses p. 16-17

Serbes expulsent les Albanais du bassin de Nis que le congrès de Berlin (qui a renié le traité de San Stefano, toujours dans le jeu des puissances extra balkaniques⁸) vient de leur attribuer. De leur côté, les autorités ottomanes chassent aussi les Serbes du Kosovo et Metohija pour y installer des réfugiés Albanais expulsés de la Serbie du Sud⁹.

1.1.3. Les guerres balkaniques et la Première Guerre mondiale

En 1912, profitant de la paralysie de la Porte, quatre royaumes balkaniques, la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Bulgarie, s'allient pour combattre la Turquie. Cette première guerre balkanique, entre Etats chrétiens et l'oppresseur musulman, aboutit à l'expulsion des Turcs de presque toute l'Europe. Déçus des accords antérieurs pour le partage des territoires conquis, les Bulgares attaquent leurs anciens alliés. L'issue de cette deuxième guerre balkanique (juin-juillet 1913), suite à l'implication des puissances extra balkaniques, voit l'émergence de deux déceptions: Celle des Serbes qui ont mené leur conquête jusqu'à l'Adriatique¹⁰, et celle des insurgés albanais qui ont pris le contrôle du Kosovo et de Skoplje en 1912 et qui ont proclamés l'indépendance de l'Albanie le 28 novembre 1912. En effet, la conférence de Londres reconnaît, d'une part, l'indépendance de l'Albanie « Principauté souveraine héréditaire et neutre sous la garantie des grandes puissances »¹¹ privant ainsi la Serbie de son ouverture sur la mer compte tenu des tracés de ce nouvel Etat. D'autre part, elle n'attribue à l'Albanie qu'un territoire de 28 000 km² (dans un découpage proche de l'actuel) laissant ainsi hors des frontières l'autre moitié de l'espace occupé partiellement par des Albanais, dont le Kosovo rattaché à la Serbie.

La slavisation de cette province reconquise mais à majorité albanaise commence dès lors. Elle n'exclut pas les exactions commises par les soldats serbes et monténégrins afin de « modifier complètement le caractère ethnique des régions exclusivement peuplées d'Albanais ». Elle est suspendue pendant la première guerre mondiale. En effet, les Serbes vaincus dans la région du Kosovo en octobre 1915 sont acculés à entamer leur retraite à travers l'Albanie, « au milieu d'une population albanaise qui n'avait pas oublié les exactions serbes de l'année précédente »¹²(les Serbes ayant profité de l'anarchie en Albanie abandonnée à elle-même suite au départ de son roi, le prince Guillaume de Wied, le 3 septembre 1914 pour pousser leur conquête dans le centre jusqu'à Elbasan et Tirana).

⁸ Paul GARDE : « Les Balkans », DOMINOS Flammarion p. 36

⁹ Encadré n°8 dans « Les Albanais en Yougoslavie » de Michel ROUX p. 196

¹⁰ V. Bérard : « La Serbie », cité dans « Les albanais en Yougoslavie » de Michel ROUX p. 176-177

¹¹ Citée dans « Les albanais en Yougoslavie » de Michel ROUX p. 177

¹² Georges Castellan : « Histoire des Balkans, XIV-XX siècle », Fayard p. 387

1.1.4. L'entre-deux guerres

A la fin de la première guerre mondiale, la Serbie récupère une grande partie du Kosovo est rattaché au Monténégro. Les Albanais de ces régions deviennent ainsi citoyens du royaume des Serbes, des Slovènes et des Croates, devenu plus tard royaume de la Yougoslavie, et ce jusqu'en 1941. Ils se voient refuser tout développement culturel autonome. Ils sont privés d'un enseignement et d'une presse dans leur langue. Ne voulant pas envoyer leurs enfants dans des écoles serbes, ils n'ont pas non plus bénéficié, sauf une minorité, d'une instruction en serbo-croate. Ainsi, « sortis massivement analphabètes de l'empire ottoman, les Albanais le sont toujours au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale »¹³. La slavisation de la province reprend aussi dans le cadre d'une vaste réforme agraire entreprise dès 1919. Des terres de propriété albanaise sont confisquées ou attribuées à des colons slaves. Dans d'autres cas, les Albanais sont purement et simplement expropriés et refoulés. Le but est d'affaiblir économiquement la communauté albanaise et de la contraindre à l'émigration, une autre forme d'épuration ethnique. Cette politique a duré durant l'entre-deux guerres. Elle a cependant échoué, malgré l'optimisme de Nikola Pasic qui a pensé pouvoir désalbaniser la province en vingt ans¹⁴. La politique de colonisation n'a pas réussi à inverser l'albanisation du Kosovo. Elle a tout simplement dégradé les rapports sociaux et ravivé et entretenu les tensions entre Slaves et Albanais. Apparemment, les solutions prônées par Vasa Cubrilovic en 1937 dans un mémoire sur l'Expulsion des Albanais n'ont pas été non plus employées. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la province reste ainsi à majorité albanaise et les quelques acquis de la colonisation vont être perdus à son issue.

1.1.5. La Seconde Guerre mondiale

Le Kosovo est rattaché à l'Albanie sous domination de l'Italie fasciste de 1941 à 1945, après le partage des territoires yougoslaves entre Hitler et le Mussolini. Ainsi, la « Grande Albanie » a atteint ses frontières ethniques. Ce changement satisfait l'irrédentisme albanais. Il est accompagné de la mise en place de la base d'un enseignement exclusivement en Albanais. La politique d'exaction et d'expulsion est désormais dirigée contre les Serbes et les Monténégrins. Durant l'occupation, le parti fasciste albanais prit le nom de « Garde de la Grande Albanie » et, pendant la Seconde Guerre mondiale, sous le mot d'ordre de la « Grande Albanie » des Albanais appartenant au mouvement nationaliste Balli Kombëtar d'Albanie et du Kosovo ont, à l'instar des

¹³ Michel Roux : « Les albanais en Yougoslavie », Maison des Sciences de l'Homme de Paris.

¹⁴ Michel Roux : « Les albanais en Yougoslavie », Maison des Sciences de l'Homme de Paris, p. 187

Oustachis croates et ensuite de certains groupes Tchetsniks serbes, choisi de se battre au côté des fascistes et des nazis. La résistance yougoslave a ainsi eu du mal à recruter des partisans parmi les Albanais du Kosovo. Dans cette période ils ont commis les pires exactions à l'encontre du peuple serbe (assassinats, viols, brigandages, destruction de monastères et d'églises orthodoxes, allumages d'incendies et vols de bétail). Les albanais kosovars, n'ont participé à la libération nationale qu'après la conférence de Bujan du 31 décembre 1943 au 02 janvier 1944. C'est lors de cette conférence, en effet, que le parti communiste yougoslave a promis le droit à l'autodétermination, voire à la sécession de la province. La libération du Kosovo n'est effective qu'à la fin de l'année 1944. Suite à la confusion d'après guerre, il est placé sous administration militaire. La résistance de Tito a encore du livrer de durs combats contre les groupes armés du Balli Kombëtar au début de l'année 1945. Selon Enver Hoxha, il s'agit en fait d'un soulèvement populaire contre le massacre des comités de libération nationale favorables au rattachement à l'Albanie. Malgré la promesse faite à Bujan, le Kosovo est rattaché à la Serbie, avec le statut de territoire autonome, le 09 juillet 1945.

1.1.6. Au sein de la RFSY et de la RFY

1.1.6.1. Constitution

En 1946, selon la première Constitution fédérale de la République Populaire Fédérative de Yougoslavie (RPFY), le Kosovo et Metohija ou Kosmet est un territoire ou Région autonome, partie intégrante de la République de Serbie.

Il a son parlement mais n'a pas sa cour suprême. Il accède au statut supérieur de Province autonome (donc dispose d'une cour suprême comme la Voïvodine) selon la Constitution de 1963 (la Yougoslavie devient République fédérative socialiste de Yougoslavie : RFSY). La constitution de 1974 fait évoluer la RFSY d'un fédéralisme centralisé vers un fédéralisme décentralisé et confère aux provinces autonomes un statut quasi fédéral au sein de la République socialiste de Serbie. Seulement, ce statut favorable au Kosovo constitue un blocage pour la République. En effet, il dispose de ses institutions et de sa législation propre et du droit de veto sur les lois de Belgrade. Les représentants de la province siégeant à Belgrade détiennent donc une part du pouvoir sur la Serbie, la réciproque n'étant pas vraie. Violant la constitution fédérale qui la paralyse, la Serbie modifie la sienne en mars 1989 et supprime alors le statut d'autonomie dont jouissait le Kosovo depuis 1974. Elle suspend aussi le gouvernement et le parlement de la province en juin 1990.

Il est important de remarquer que malgré l'évolution de la Constitution fédérale donnant davantage de prérogatives et de responsabilités aux républiques et provinces autonomes, celle-ci n'a jamais admis l'accèsion des nationalités ou « minorités » (avant 1963) au rang de nations ou peuple ethnique.

1.1.6.2. Les soulèvements des Albanais

A l'intégration du Kosovo à la Serbie en 1945, Tito promulgue une loi interdisant le retour des Serbes expulsés du Kosovo dans cette province mais ne s'oppose pas par contre à l'installation de nouveaux immigrants venus de l'Albanie. L'usage de l'albanais dans l'enseignement et l'éducation fait l'objet d'une loi spécifique. La publication de journaux dans cette langue est également autorisée. Mieux l'albanais est reconnu comme langue officielle de la République Fédérative. En fait, Tito projette le rattachement de l'Albanie à la Yougoslavie dans le cadre d'une confédération. Toutefois, ce projet échoue suite à la rupture entre Tito et Staline en 1948. Depuis, les Albanais sont suspectés d'irrégentisme et de sympathie envers le régime communiste de Tirana. Ils sont soumis à diverses pressions policières qui se sont desserrées quelque peu, surtout après l'éviction en 1966 d'Aleksandar Rankovic, chef des organes de sécurité de la Yougoslavie. Profitant du relâchement, les Albanais commencent à faire progressivement des revendications, depuis les libertés démocratiques jusqu'à l'indépendance de la province. En 1966, ils obtiennent que l'appellation de la province Kosovo et Metohija devienne simplement Kosovo (Metohija, du grec metokhë, signifie « communauté religieuse », et évoque les sanctuaires orthodoxes). En 1968, ils réclament le statut de « nation » au lieu de celle de « minorité nationale » et pour le Kosovo celui de « septième République » de la Fédération Yougoslave. En réponse, la Ligue des communistes assouplit en 1969 le statut des minorités de la Serbie et concède aux Albanais du Kosovo une place éminente dans la vie politique de leur région, le droit de posséder leurs propres institutions culturelles, et la possibilité pour celles-ci d'entrer en relation avec leurs équivalentes en Albanie. Ils sont aussi autorisés à utiliser le drapeau national albanais. En même temps commence l'albanisation des cadres de la province. Toutefois, insatisfaite de l'extension progressive des prérogatives données au Kosovo et Metohija depuis 1963 jusqu'à la très large autonomie et les compétences presque égales à celles de République en 1974, les Albanais ont manifesté de nouveau pour l'élévation de la province au rang de septième République yougoslave. La nouvelle constitution ne satisfait ainsi ni les Kosovars albanais qui demandent toujours plus, ni les autorités serbes qui se sentent paralysées par les trop importantes prérogatives accordées à la province. Les tensions entre les autorités serbes et

les radicaux albanais se durcissent et se répercutent sur les relations entre les différentes communautés.

1.1.6.3. La résistance passive

Ainsi, le régime de Tito a encouragé l'albanisation progressive de la province. En fait, il a joué sur les nationalités pour fragmenter la RSFY et mieux la contrôler. La population albanaise du Kosovo, dont le poids démographique est de plus en plus lourd, suscite des appréhensions « malthusiennes » chez les Serbes. En outre, les cadres sont presque tous des Albanais en 1980 et la province se libère petit à petit de la Serbie. Cette évolution devrait conduire logiquement au détachement du Kosovo de la Serbie. Cette menace à l'intégrité de leur république a réveillé le nationalisme chez une partie de l'intelligentsia serbe et l'a conduite à rédiger un mémorandum en 1986. S'appuyant sur l'effondrement économique de l'après-Tito, les confusions que cela engendre et la menace que « pèsent » les voisins, surtout les Albanais, sur l'identité serbe, Slobodan Milosevic parvient au sommet du pouvoir. Il commence par destituer le dirigeant communiste kosovar Azem Vlasi pour le remplacer par un de ses partisans, réduire l'autonomie du Kosovo, chasser les Albanais de tout poste de pouvoir et de responsabilité et fermer l'université de Pristina. Ainsi, en quelques mois, le Kosovo passe sous la loi directe de Belgrade. Dès lors, les Albanais adoptent une résistance passive. Dans un premier temps, ils boycottent les élections de décembre 1990, le recensement de 1991 et le service militaire. Ils refusent le système éducatif calqué sur celui des Serbes. Ensuite, ils constituent un pouvoir politique et une administration parallèle (écoles, presses,...). Enfin, ils organisent en septembre 1991 un référendum clandestin entérinant la proclamation d'une « République du Kosovo » et élisent lors d'un scrutin, toujours clandestin, le Parlement dominé par la LDK (Ligue démocratique du Kosovo) et le Président du Kosovo, M. Ibrahim Rugova le 24 mai 1992 (renouvelé en 1998). Ce système parallèle est financé par la diaspora albanaise, surtout celle d'origine kosovare. Seule l'Albanie reconnaît l'indépendance du Kosovo.

L'objectif de M. Ibrahim Rugova ancien leader de la LDK et le président du Kosovo, était « d'obtenir de la communauté internationale, par la poursuite d'une résistance passive et le renoncement à toute violence, la mise du Kosovo sous protectorat avec, à terme, la perspective de l'indépendance ». Bien que cette attitude attentiste soit contestée et qu'une première scission apparaisse au sein du mouvement albanais, M. Ibrahim Rugova était reconduit dans ses fonctions de « Président de la République du Kosovo » lors des élections du 22 mars 1998 boycottées par ses adversaires.

1.1.6.4. La résistance armée

La résistance passive s'avère donc inefficace face à la répression serbe. Elle se transforme alors, progressivement, en résistance armée dès l'instant où l'UCK (Armée de libération du Kosovo) publie en février 1996 son premier communiqué revendiquant un attentat contre un camp de réfugiés serbes de Bosnie et Herzégovine.

Les actions terroristes de cette armée clandestine se multiplient en 1997 lorsque l'Albanie implose et lui fournit l'occasion de se procurer des armes et d'établir une base arrière sûre pour mener ses opérations dans la province.

En janvier 1998, l'UCK annonce qu'elle porte la guerre en « zone 2 », c'est-à-dire en Macédoine. En fait « elle ne combat pas uniquement pour la libération du Kosovo, mais pour la création, à terme, d'une grande Albanie, regroupant l'actuelle Albanie, le Kosovo, le tiers méridional du Monténégro et la moitié occidentale de la Macédoine »¹⁵. Après quelques victoires éphémères, ses principaux bastions ont été repris par les Serbes lors de la contre-offensive de juillet-août 1998. Toutefois, elle réoccupe les positions abandonnées par les forces serbes en décembre 1998, suite au retrait de ces dernières après le cessez-le-feu du 13 octobre.

Durant les bombardements de l'OTAN, elle a en quelque sorte servi de relais au sol pour les alliés. Malgré les défaites militaires essuyées face aux forces serbes, la participation de l'UCK à la délégation des Albanais lors des Conférences de Rambouillet et de Paris, début 1999 lui vaut une victoire diplomatique : la reconnaissance internationale, malgré ses actions présumées terroristes. Seulement, elle est éphémère et n'a pas pu être traduite en victoire politique. En effet, les partis politiques issus de l'UCK ont perdu devant la LDK (modéré, partisan de la résistance passive). Par ailleurs les actions d'une branche de l'UCK (l'UPCMB : Armée de Libération de Presevo, Medvedje et Bujanovac) agissant dans le sud de la Serbie est également critiquée par la communauté internationale.

1.1.6.5. La répression serbe

Face aux multiples provocations et attaques des terroristes de l'UCK, contre les peuples civils, la police, l'armée Yougoslave et la paralysie des voies de communication, les forces serbes montent des offensives d'envergure, en commençant dans la plaine de la Drenica en fin février 1998. Les combats s'intensifient, malgré les avertissements de la

communauté internationale, et deviennent de plus en plus meurtriers pour les civils serbes et albanais pris entre les deux belligérants.

1.1.7. Les actions de la communauté internationale

Devant l'intensité des exactions commises par les Serbes et les Albanais et le flux croissant des réfugiés, la communauté internationale se réunit plusieurs fois à différents niveaux. L'ONU, (l'UE) à travers les différentes résolutions¹⁶ du Conseil de Sécurité (Assemblée parlementaire) fonde la paix au Kosovo sur :

- un règlement pacifique de la crise,
- un « statut renforcé pour le Kosovo qui comprendrait une autonomie sensiblement accrue et une véritable autonomie administrative » dans le respect de l'intégrité des frontières de la Serbie-Monténégro,
- le droit au retour des réfugiés dans leur foyer.

Pour rétablir la paix au Kosovo et Metohija, le groupe de contact pour le Kosovo, composé des ministres des affaires étrangères de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord et les Etats-Unis recommande quant à lui, régulièrement depuis 1998 :

- le retrait des forces serbes de la province,
- le maintien de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie mais aussi une autonomie substantielle pour le Kosovo,
- la condamnation des violences serbes ainsi que celles de l'UCK,
- La prise de sanctions à l'encontre de la Serbie, auxquelles s'est opposée constamment la Russie : gel des avoirs à l'étranger, embargo sur les livraisons d'armes, interdiction de visas pour les responsables serbes,...

En outre, à l'issue de sa réunion du 29 janvier 1999, après le soi-disant massacre de Racak, le groupe de contact précise que les résolutions de l'ONU s'appliquent également aux Albanais du Kosovo¹⁷.

Après avoir énoncé des principes identiques à ceux énumérés ci-dessus (autonomie substantielle, retrait des forces militaires, de police et paramilitaires,...) le G8¹⁸ (avec la

¹⁵Christophe Chiclet « Aux origines de l'Armée de libération du Kosovo », Le Monde Diplomatique de mai 1999

¹⁶ Résolution 1160, 31 mars 1998. Les autres Résolutions : 1199 du 23/09/98 ; 1203 du 24/10/98 ; 1239 du 14/05/99 ; 1244 du 10/06/99, (1375/2004, 1417/2005, 1453/2005).

¹⁷ A l'article 6 de sa déclaration, le groupe de contact « condamne toutes les provocations de l'UCK, qui ne fait qu'alimenter les cycles de violence, et insiste que tous les otages soient relâchés. »

¹⁸ Institué en 1975, le groupe des sept pays les plus industrialisés (Japon, Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne, Canada, Etats-Unis, Russie) dans l'affaire du Kosovo, le G8, de par sa composition (des

Russie) quant à lui, dans son texte de conclusion à l'issue de la réunion du 06 mai 1999, réclame entre autres :

- le « déploiement au Kosovo de présences internationales effectives civile et de sécurité endossées et adoptées par les Nations Unies, capables de garantir la réalisation des objectifs communs ».

- la « mise en place d'une administration provisoire pour le Kosovo et Metohija sur décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour garantir les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix une existence normale »

Ensuite, l'Union européenne adopte le 30 juin 1999 le « Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est ». Ce « plan Marshall pour les Balkans » vise une solution globale (et non plus au cas par cas comme dans le passé) des crises de la région et sa reconstruction économique, avec un appât au bout : l'intégration au sein de l'Union européenne. L'objectif commun est la « coopération pour contribuer à la paix, à la sécurité et au développement économique de la région ».

Et enfin, six ans après de la présence internationale au Kosovo au mois octobre 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la recommandation du Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan, qui a chargé Martti Ahtissari, un ex-Président de la Finlande, de commencer les pourparlers sur son futur statut.

1.2. CHAPITRE II : GEOGRAPHIE

1.2.1. Géographie physique

Considéré dans ses caractères géographiques cette province méridionale de Serbie est un petit espace 10 887 km², soit 12,3 % de la superficie de République de Serbie. Cet espace est formé de deux bassins fertiles qui concentrent l'essentiel de la population, et des montagnes qui les entourent ou les séparent l'un de l'autre.

La moitié orientale est organisée autour de la haute plaine du Kosovo au sens strict. Celle-ci s'étire du nord-nord-ouest au sud-sud-ouest, longue de 70 km, large d'une dizaine, entre 500 et 600 m d'altitude, de la ville de Kosovska Mitrovica à l'entrée supérieure du défilé de Kacanik qui conduit à la Macédoine. Les eaux s'écoulent pour partie vers le nord, en direction du Danube et de la mer Noire, pour partie vers le sud, en direction de la mer

Egée, sans qu'aucun obstacle ne marque sur le terrain la ligne de partage. Les montagnes bordières se situent entre 1000 et 1 500 m. La plain, ou ses abords possèdent la capitale de la province, Pristina, son unique aéroport Slatina à proximité de Kosovo Polje qui est aussi une base militaire et ses deux principales entreprises minières et industrielles : le combinat des mines et de l'industrie du plomb et du zinc de Trepca près de Kosovska Mitrovica, le combinat des mines de lignite et des centrales thermo-électriques d'Obilic près de Pristina.

La moitié occidentale de la province est centrée sur le bassin de la Metohija, drainé par le Drim blanc en direction de l'Adriatique. L'altitude y est plus basse (300 à 400 m), les hivers moins rigoureux que dans la plaine du Kosovo, le climat favorable à la vigne et aux vergers. Là se trouvent trois villes, Pec, Djakovica et Prizren. Le cadre montagneux est plus élevé et plus spectaculaire, dépassant les 2 500 m au sud, dans le Sar Planina à limite de la Macédoine, et au nord, dans les Prokletije où s'élève le plus sommet dans la Serbie-Monténégro, Djeravica 2 656 m à la limite du Monténégro et de l'Albanie du nord.

Entre les plaines du Kosovo et Metohija s'interpose une cloison de montagnes plus basses et de plateaux, vers 800 à 1 000 m d'altitude, région accidentée.

Enclavée entre la Macédoine et l'Albanie au sud, le Monténégro et la Serbie centrale au nord, elle n'en est pas moins au croisement de routes que se disputaient vieux Empires et Etats modernes. En effet, le Kosovo constitue, depuis la plus haute antiquité, une voie de passage entre le bassin du Danube au nord, la mer Egée au sud et l'Adriatique à l'ouest. Cependant, cette situation de carrefour n'a fonctionné que pour l'axe nord-sud de 1948 à 1990 suite à la fermeture de l'Albanie.

1.2.2. Population

Le Kosovo est, depuis des siècles, peuplé à la fois de Serbes et d'Albanais, deux peuples qui diffèrent par la langue et par la religion. Les Slaves sont des chrétiens orthodoxes. Par contre, les Albanais sont majoritairement musulmans. Néanmoins une minorité catholique d'origine albanaise est présente (5%).

Démographiquement, les Albanais repeuplent progressivement cette région, appelée « vieille Serbie », surtout depuis l'émigration serbe dans l'hiver 1689-90 et en 1694 (plus de 200 000 Serbes, exode massif compte tenu de l'importance de la population de l'époque). Ces mouvements entraînent de durables conséquences. En effet, en 1913, quand la province redevient serbe, les Albanais constituent déjà plus de 50% de la population.

De 734 000 en 1948, la population est passée à près de deux millions en 1991. De 1948 à 1971 les Slaves du Kosovo se sont stabilisés autour de 200 000 suite à des

émigrations, alors que les Albanais n'ont cessé de progresser. De 498000 en 1948 (64,9% de la population kosovare)¹⁹, ils sont passés à plus de 1,6 millions en 1991 (82%) grâce à une forte natalité certes, mais les immigrations ne sont pas à exclure.

Cette récente explosion démographique est principalement le fait de la forte natalité chez les Albanais²⁰. Ceci se traduit par la baisse régulière et « inquiétante » du pourcentage des autres groupes nationaux. Ainsi, celui des Serbes et des Monténégrins est passé successivement de 27,9% en 1953, à 20,9% en 1971 et 14,9% en 1981 pour se terminer à 10% en 1987²¹. Outre le fort taux de croissance de la population albanaise, cette baisse s'explique par l'émigration des serbes due à des raisons sécuritaires, mais aussi économiques dont, la détérioration des relations intercommunautaires ne peut que constituer une cause supplémentaire d'émigration.

La transition démographique n'est pas terminée, étant donné la jeunesse de la population (35% de moins de 15 ans). Le nombre de population albanaise du Kosovo va encore se poursuivre pour une génération au moins à un rythme soutenu.

Toutefois, il n'y avait pas au Kosovo que des Albanais et des Serbes : Le dernier recensement effectué dans la république fédérale socialiste de Yougoslavie en 1991, boycotté par de nombreux Albanais du Kosovo, montrait que sur 1 954 747 habitants du Kosovo, 82,2% étaient albanais, 10% serbes et 7,8% de la population appartenait à d'autres groupes. Des Monténégrins 20 000, soit 1%, qui ne se distinguent des Serbes ni par religion, ni par langue, ni par l'alphabet, et que l'on pourrait définir comme des Serbes que l'histoire a particularisés, puisque ils ont eu leur propre Etat, ensuite 57 000 soit 2,9 ont été les bosniaques, 43 000 soit 2,2%, des Roms (Tsiganes), 11 000 des Turcs, quelques milliers de Croates catholiques, descendants de migration venus au Moyen Age, et qui étaient majoritaires à Janjevo, Égyptiens, Gorans du mont Sharr parlant en dialecte slave, Ashakali etc.

Après l'entrée de forces de l'OTAN une vraie catastrophe humanitaire a eu lieu suite à un « nettoyage ethnique en retour »²². 280 000 serbes et des autres minorités ont été forcés à quitter le Kosovo par les terroristes de l'ex-UCK. Ces mêmes soldats, pendant les

¹⁹ Chiffres tirés de : Sabrina, P. Ramet, « Nationalism and federalism in Yugoslavia », 2nd édition.

²⁰ Le sous-développement de la province n'explique pas à lui tout seul la prolifération des Albanaises, les autres communautés vivant dans les mêmes conditions. Selon la psychologue albanaise Silvana Miria, elle constitue aussi une arme politique pour accroître leur supériorité numérique sur les Serbes. En effet « depuis des années, les Kosovars proclament que leur arme pour lutter contre la domination serbe, c'est leur ventre ». Cf. Marion Festrêts, « L'honneur violé des Kosovares », l'Express du 26/08/99.

²¹ Origine des chiffres : Sabrina, P. Ramet, « Nationalism and federalism in Yugoslavia », 2nd édition

²² Selon M. Jiri Dienstbier, ancien ministre tchèque des affaires étrangères et rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie, le 2 novembre 1999, « la situation au Kosovo peut se résumer comme suit : l'épuration ethnique des Albanais, qui s'est produite au printemps (...) a été suivie à l'automne de l'épuration ethnique des Serbes, des Gitans, des Bosniaques et

six années de tutelle onusienne, ont tué quelque 1300 serbes, mais aussi des Roms et des Albanais modérés. Pas moins de 150 monastères et églises ont également été détruits, Et tout ceci sous l'œil « vigilent » de l'OTAN. Le Kosovo est devenu presque ethniquement pur, après des émeutes et violences organisées et commises contre le peuple serbe le 17 et 18 mars 2004 au Kosovo il n'y a que 100 000 serbes.

La population est estimée à 2 millions d'habitants, présentant ainsi une grande densité de population (190 habitants/km²). La taille moyenne des ménages est de 6,52 personnes avec une moyenne de 2,08 enfants. La transition démographique n'est pas terminée, étant donné la jeunesse de la population (63% de la population du Kosovo à moins de 30 ans). Le nombre de population albanaise du Kosovo va encore se poursuivre pour une génération au moins à un rythme soutenu. L'espérance de vie est de 68,86 ans. Le taux de mortalité infantile est de 5,78%.

1.2.3. Economie

Outre l'argent, l'or et le cuivre, « la province autonome du Kosovo seule dispose de la moitié des réserves de plomb, de zinc et de lignite de la Yougoslavie, ce dernier représentant 27% des réserves d'énergie primaire du pays »²³. Le plus grand à l'Europe combinat des mines et de l'industrie du plomb et du zinc de Trepca, plusieurs des mines: Novo Brdo, Ajvalija, Kisnica, Belo Brdo et Babaj Boks y sont présentes ainsi que des centrales thermoélectriques d'Obilic. Grâce à cette richesse minière, le Kosovo a été spécialisé dans la production primaire. Il approvisionne les républiques du nord en produits bruts et offre des débouchés protégés pour leurs produits finis, dans le cadre de la division de travail au sein de la Yougoslavie titiste. Seulement, avec un revenu par habitant six fois moins élevé qu'en Slovénie en 1990, le Kosovo reste la province la plus pauvre de la République yougoslave.

La richesse agricole font : 583 000 hectares de la terre agricole, dont 300 000 hectares de terre labourable, 11 000 hectares de vergers, 10 000 hectares de vignes, 439 000 hectares de forêts, soit 4% du territoire.

Malgré la nouvelle constitution de 1974 qui lui a permis de prendre en main son destin, les aides du gouvernement fédéral yougoslave, et une base industrielle assez développée ce territoire n'a pas réussi son décollage économique.

Selon un rapport de la Banque mondiale, «37% des 2 millions de Kosovars survivent avec moins de 1,42 euro par jour ». Dans les enclaves où les 100 000 derniers

d'autres personnes non-albanaises... ». Jean-Arnault Dérens «Adieu au Kosovo multiethnique », Le Monde Diplomatique de mars 2000 p. 14 et 15.

²³ Michel Roux : Les Albanais en Yougoslavie

serbes du Kosovo vivent sous la protection des soldats de la KFOR, de l'aide internationale et de celle de la Serbie, la situation est encore plus grave.

L'économie du Kosovo par secteurs montre que 15% va à l'industrie, 60% au commerce et aux services et 25% à l'agriculture.

L'UE est le plus grand donateur. Son aide globale de 1999 à 2005 représente presque 1,6 milliards d'euros. Si l'on inclut les coûts de l'opération de maintien de la paix au Kosovo, l'investissement de l'UE atteint 8 milliards d'euros.

En dépit de l'aide financière de la communauté internationale pour la reconstruction et développement, avec un PIB de 800 euros par habitant et un taux de chômage entre 60% et 70%, le Kosovo reste toujours une région pauvre.

2. DEUXIEME PARTIE : POSITIONS DES DIFFERENTS ACTEURS

2.1. CHAPITRE III : PONT DE VUE ALBANAIS

2.1.1. L'indépendance du Kosovo et Metohija

Les albanais du Kosovo en Albanie même, rêvent l'indépendance. La revendication d'indépendance est partagée par tous les parties politiques, des divergences existent seulement sur les moyens d'y parvenir. Elle permettrait à la majorité albanaise de réaliser son rêve historique et de prendre enfin en main le destin de cette province de la Serbie, en créant un Etat indépendant et souverain, reconnu par la communauté internationale.

Ancien président du Kosovo Mr. Ibrahim Rugova qui avait gagné le respect international par son combat pacifique contre la domination serbe, contrairement à d'autres responsables albanophones, issus de l'UCK, disait lors de ses réunions électorales, que celui qui votait pour la LDK, votait pour l'indépendance. La réponse des Albanais fut unanime lors des municipales. Après la mort du président Ibrahim Rugova les autorités kosovares ont choisi Fatmir Sejdiu, considéré comme un modéré, il est déterminé à se battre jusqu'au bout pour obtenir l'indépendance du Kosovo.

Selon les hommes de politiques de l'Albanie qui sont très attentifs et prudents, le Kosovo a le droit à l'autodétermination et doit former une entité souveraine au sein de l'Europe.

La proposition d'hommes politiques kosovars de proposer comme chef du gouvernement du Kosovo le général du corps de protection du Kosovo Agim Ceku (contre lequel la Serbie a émis un mandat d'arrêt), peut indiquer qu'une telle solution est possible.

D'ailleurs, si les Américains visaient la création d'un Kosovo indépendant, l'éclatement de la Serbie-Monténégro est nécessaire, il leur suffirait d'appuyer l'indépendance du Monténégro et de mettre en cause la Résolution 1244 de l'ONU qui traite le Kosovo comme partie intégrante de la République Fédérale de Yougoslavie et évite soigneusement de mentionner la Serbie. Seulement qu'est-ce que c'est Serbie-Monténégro sans la Serbie ? Le référendum prévu au Monténégro le 21 mai cette année nous montre qu'un tel scénario peut-être existe.

Le scénario correspondant à cette option est relativement clair. Après l'échec des négociations entre Belgrade et Pristina de trouver une solution viable concernant du futur statut du Kosovo, le parlement kosovar organisera un référendum au cours duquel la population s'exprimera sur la souveraineté totale du Kosovo en tant que nouvel Etat. Bien sûr, les Serbes du Kosovo ne participeraient pas au référendum, tout comme les Albanais du Kosovo s'étaient abstenus de prendre part aux scrutins serbes et yougoslaves précédents. Mais quelle est sa légitimité quand tous les Kosovars n'y sont pas encore présents et quand les minorités qui y sont ne sont pas libres de s'exprimer librement par crainte de représailles ? Avec la majorité écrasante attendue, le parlement proclamerait l'indépendance du Kosovo et ouvrirait des négociations avec la communauté internationale sur le calendrier de transfert de souveraineté. Dans ce scénario, le parlement pourrait assumer les fonctions d'assemblée constituante ; il compléterait le cadre constitutionnel déjà en place, en promulguant des lois et en créant d'autres institutions dans le cadre d'une nouvelle constitution kosovare. Les députés non albanais n'ayant pas de droit de veto, la procédure pourrait se faire sans aucune négociation avec les minorités sous la forme d'une déclaration d'intention unilatérale des Albanais.

Le rôle de la communauté internationale serait alors de garantir la sécurité du nouvel Etat pendant le temps nécessaire à la mise en place d'une structure de sécurité propre (armée). Pour Mr. Rugova la solution était déjà trouvée. Il s'est prononcé en effet pour une adhésion à l'OTAN et pour une présence illimitée des troupes de la KFOR. Il est clair que, pour les Albanais du Kosovo, cette option constitue le scénario idéal.

Tout d'abord on doit partir de réalité que la Serbie n'acceptera jamais un Kosovo indépendant. Le président serbe Boris Tadic se limite à proposer une plus grande autonomie du Kosovo, le premier ministre Vojislav Kostunica juge l'indépendance comme un « hold-up » subi par la Serbie, alors que les nationalistes radicaux serbes prévoient déjà

l'occupation du Kosovo selon l'article 51 de la Constitution de la République de Serbie en cas d'indépendance proclamée.

La Russie et la République populaire de Chine, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, opposeront leur veto à toute demande de reconnaissance du Kosovo. Pour la Russie et la Chine, la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo impliquerait une approbation *ex post facto* de mouvements sécessionnistes violents. Ces deux pays craignent également que cela ne crée un précédent qui pourrait mettre en péril la stabilité et l'intégrité de leurs grands Etats multinationaux et multiethniques (Tchéchénie, mais plutôt à l'Ossétie et à l'Abkhazie, Tibet)

De nombreux pays occidentaux sont également réticents à cette idée car ils craignent les effets que pourrait avoir l'indépendance du Kosovo sur la stabilité de la région et l'UE elle-même. Si les nouvelles frontières du Kosovo étaient établies sans le consentement de la Serbie-Monténégro, la reconnaissance d'un Kosovo indépendant serait non conforme aux principes de l'Acte final d'Helsinki, en outre, il serait à craindre qu'un Kosovo souverain n'entraîne d'autres mouvements sécessionnistes parmi les minorités albanaises de la Macédoine voisine, de la vallée de Presevo, et du Monténégro. La Macédoine serait, semble-t-il, particulièrement menacée. En effet, la désintégration de ce jeune Etat pourrait impliquer certains des pays voisins comme l'Albanie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce.

Un autre argument s'oppose à l'indépendance du Kosovo: l'unification de l'Albanie et du Kosovo²⁴. Les intellectuels albanais « trouvent naturel que le Kosovo soit rattaché à sa mère patrie ». En effet, le Kosovo utilise déjà le drapeau albanais, l'hymne et célèbre la fête nationale albanaise. D'ailleurs, l'Etat indépendant du Kosovo serait le second pays des Albanais dans les Balkans, avec la République d'Albanie, ce qui est politiquement et économiquement inutile et ce qui correspondrait à un pas vers l'extension de l'Albanie dans la région.

La reconnaissance d'un Kosovo indépendant, après un référendum positif, pourrait non seulement servir de précédent aux populations albanaises de Macédoine et du Monténégro, voire peut-être du Nord de la Grèce, mais aussi aux Serbes bosniaques de la Republika Srpska. Ces derniers pourraient être tentés de suivre l'exemple du Kosovo en organisant un référendum sur leur unification avec la Serbie même, ce qui contreviendrait aux accords de Dayton. Les Croates de Bosnie et Herzégovine pourraient eux aussi insister pour que soit organisé un référendum sur leur unification avec la Croatie, laissant derrière eux une Bosnie « croupion », amputée des deux tiers de son territoire actuel.

Accepter la voie de l'indépendance signifierait accepter un Etat de tension permanente, avec le risque de guerre inattendues. Le degré de violence dont les Albanais font preuve à l'encontre des Serbes et d'autres minorités montre clairement que l'indépendance du Kosovo ne peut avoir lieu que sous la protection de la communauté internationale. Sans cette protection, la discrimination et les menaces physiques perdureront. Un exode volontaire, voire forcé, de ces minorités est par conséquent à prévoir.

C'est pour ces raisons que le Cadre constitutionnel donne au représentant spécial des Nations Unies pour le Kosovo M. Soren Jessen-Petersen le droit de veto sur toute loi adoptée par le parlement du Kosovo, y compris sur celles qui auraient trait à un référendum sur l'indépendance. Le représentant spécial du secrétaire général est même autorisé à dissoudre le parlement si les agissements de ce dernier sont jugés non conformes à la résolution 1244. Enfin, un Kosovo indépendant peut-il être un facteur de stabilisation dans la région?

2.1.2. L'indépendance conditionnelle

Les albanais refusent d'envisager une évolution qui ne repose pas sur l'accession à l'indépendance. Les émeutes du mois mars 2004 ont révélé que de plus en plus d'albanais commencent à percevoir la MINUK et KFOR comme des occupants et non comme des libérateurs. Ils reprochent à l'administration internationale son incapacité à améliorer la situation économique, à réduire la corruption et à lutter efficacement contre le crime organisé. Le Premier ministre Bajram Redzeqi, pourtant a envisagé la possibilité d'une indépendance limitée ou conditionnelle, en s'appuyant sur la déclaration de l'administration Clinton au cours de sa dernière année de mandat :

- Premièrement, Washington ne soutenait pas l'indépendance du Kosovo.
- Deuxièmement, les Américains ne l'excluaient pas non plus.
- Troisièmement, la décision sur le statut définitif du Kosovo devrait tenir compte du point de vue de la population du territoire.

Bien qu'elle ait pour but d'entretenir l'ambiguïté, on voit clairement où conduit cette politique, car une majorité écrasante de la population du territoire est en faveur de l'indépendance.

²⁴ Voir l'annexe 4, le projet de grande Albanie

D'ailleurs, les Accords de Rambouillet, bien que ne parlant explicitement de référendum, prévoient un mécanisme permettant de définir le future statut du Kosovo sur la base de la volonté de ses peuples²⁵.

Dans le concept « d'indépendance conditionnelle », la conditionnalité est aussi importante car elle suppose à renoncer à une conception classique de la souveraineté territoriale au profit d'une conception du XXI^{ème} siècle de la souveraineté partagée²⁶.

Un tel scénario à l'exemple de la Bosnie-Herzégovine est en effet celui qui prédomine. L'exercice du pouvoir serait assisté par un représentant de la communauté internationale. La fragilité d'une telle structure imposerait également le maintien d'une force internationale. Il combine donc le principe d'un transfert du pouvoir de l'administration internationale vers les nouvelles institutions démocratiquement élues du Kosovo avec l'idée d'un contrôle international sur l'application des conditions, dont les principales sont les suivantes : une renonciation explicite à toute modification des frontières, pas de rattachement du Kosovo à un pays tiers, le respect des droits de l'homme de tous les citoyens du Kosovo, d'égalité d'accès et de traitement dans la justice, la police et l'administration, les droits culturels doivent être respectés dans le système éducatif comme dans la protection des lieux de culte. M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères de la France pendant sa visite en Serbie a déclaré²⁷ « les serbes doivent pouvoir revenir au Kosovo, ils doivent pouvoir être respectés, il doit y avoir, bien évidemment, un patrimoine religieux qui doit être respecté ».

La condition essentielle pour l'indépendance limitée devrait être le retour des personnes déplacées et réfugiés, l'effort de la communauté internationale à la fois pour mettre en place des institutions démocratiques et la construction d'environnement sûr et sécurisé sinon la minorité serbe environ 100 000 personnes devra probablement fuir. N'en respectant pas des décisions de la Résolution 1244 de l'ONU, à l'instar d'établir un environnement sûr pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux, le MINUK, le KFOR ainsi que les institutions provisoire du Kosovo paradoxalement ont créé un Kosovo ethniquement pur. Il ne s'agit pas seulement d'une question de chiffres, mais beaucoup plus d'encourager en premier lieu les jeunes à revenir, parce qu'ils sont le fondement d'une société. Cela ne suffit pas de voir le retour de gens qui viennent mourir sur leur terre natale. Il faut des jeunes éduqués, ayant des compétences

²⁵ Accords de Rambouillet : Chapitre 8, Article 1, Alinéa 3

²⁶ Jacques Rupnik : Cahier de Caillot 50, p 48

²⁷ Point de presse commune du Ministre avec le Président de la République de Serbie, M. Boris Tadic, <http://www.france.org.yu>

professionnelles pour renforcer la communauté. Donc, les questions auxquelles se posent sont à savoir : Comment ouvrir les enclaves serbes ? Comment retourner et intégrer les serbes et autres minorités dans une société kosovare multiethnique ? La vie des minorités n'est pas non plus en sécurité (le climat ne permet pas le retour de serbes et les autres communautés kosovares victimes de « l'épuration ethnique » commis par les albanais). Encore moins leur liberté d'opinion, de pensée et de mouvement et leur participation effective aux différentes institutions en tant que citoyen à part entière. Les albanais voient dans chaque serbe la présence de la Serbie au Kosovo. Le président d'Assemblée nationale du Kosovo Nedzat Daci pose clairement la question : comment une majorité peut-elle s'occuper avec les minorités²⁸ ?

En outre, puisque, le modèle bosniaque est évoqué comme exemple, rappelons que l'architecture de Dayton n'a tenu que grâce à la longue présence de troupes l'OTAN et l'UE sur le sol bosniaque ce qui témoigne l'échec de la Communauté internationale à trouver une solution viable.

En outre, sous l'angle du droit international une telle solution se traduirait par une indépendance plus au moins à l'égard de la Serbie ce qui est contrairement à la Résolution 1244 de l'ONU et d'Acte finale de Helsinki sur l'inviolabilité des frontières.

2.2. Chapitre IV : POINT DE VUE SERBE

2.2.1. Large autonomie

Le maintien du Kosovo en Serbie et la survie du peuple serbe au Kosovo sont les objectifs principaux de la Serbie. La formule « plus que l'autonomie, moins que l'indépendance » qui résume sa position formelle et que signifie tout simplement qu'une autonomie élargie comme a dit le Premier ministre serbe Vojislav Kostunica est » le maximum de compromis que la Serbie peut accepter »²⁹. Dans les principes du Groupe de contact, il est souligné qu'un règlement pour le Kosovo qui serait unilatéral ou qui serait le résultat de la violence ne serait pas accepté. Entre l'option de l'indépendance et l'option de l'autonomie habituelle selon les modèles européens, se situe l'option de l'autonomie étendue substantielle.

Après la chute du régime de Slobodan Milosevic, la Serbie est devenu un Etat démocratique selon tous les critères et personne ne met pas cela en cause, son objectif est

²⁸ Le Courrier des Balkans : La chronique du médiateur, Quel avenir pour le Kosovo, Par Marek A Nowicki,

clair, c'est la perspective européenne. Et en tant que tel, il ne pourrait jamais accepter d'être privée d'une partie de son territoire par une solution imposée.

Pour les Serbes, le Kosovo est l'épicentre de leur culture, de leur foi, de leur mémoire nationale et le berceau de leur nation et ils ne peuvent jamais se renoncer du Kosovo. Il ne s'agissait jamais de la violation du droit albanais au Kosovo, selon la Constitution de 1974 ils y ont eu tous les prérogatives d'un Etat, mais ils ont fait toutes les choses contre les serbes le la Serbie. Le problème et celui de nature territorial.

L'ancien commandant de l'OTAN le Major-général Lewis MacKenzie dans une interview disait : « Génocide. Pas 100 000 victimes, mais 2 000 toutes ethnies confondues, ce sont les albanais qui ont commencé, nous les avons dépeints comme victimes, Milosevic n'a fait que réagir, l'OTAN a livré le Kosovo à la mafia, nous avons aidé l'UCK à créer un Kosovo ethniquement pur, nous avons encouragé les terroristes du monde entier »³⁰.

Est-ce que l'OTAN a vraiment bombardé la Serbie-Monténégro pour protéger les albanais du régime de Milosevic, pour créer une société multiethnique et démocratique, ou de créer un Kosovo indépendant ?

Selon la résolution 1244, le Kosovo jouit « d'une autonomie substantielle au sein de la RFY ». Après la transformation de la république fédérale de Yougoslavie en Union d'Etat Serbie-Monténégro, en février 2003, le nouvel Etat a hérité des obligations et des prérogatives internationales de son prédécesseur.

La définition du statut finale ne pourra pas ne tenir compte du document qui a conclu la guerre de 1999 : la résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 10 juin (casus pacis), dont font partie intégrante les accords technico militaires de Kumanovo. Dans les documents sont confirmées explicitement « une souveraineté et une intégrité territorial de la République Fédérale de Yougoslavie » et « une autonomie substantielle du Kosovo ». Les conclusions du G8, le 6 mai 1999, comme l'accord stipulé grâce à la médiation d'Ahtisaari et Chernomyrdin, et accepté par l'Assemblée nationale serbe le 3 juin, prévoient également l'intégrité territoriale de Yougoslavie. La guerre n'aurait pas pu se terminer le 10 juin sans cette reconnaissance de l'intégrité du pays. Selon Miodrag Lekic « reconnaître n'emporte quelle forme d'indépendance du Kosovo serait comme admettre une victoire de la plus grande puissance militaire de l'histoire contre un petits pays grâce à un truquage diplomatique habile »³¹.

²⁹Rapport sur les négociations sur le Kosovo et Metohija au parlement de Serbie, <http://www.radiyou.org/Focus/FrenchFocus.htm>

³⁰ Nous nous sommes trompés de bombardement, par le général Lewis MacKenzie, <http://b-i-infos.com/index.html>

³¹ Balkans, vide à perdre, par Miodrag Lekic, ex ambassadeur yougoslave en Italie, actuellement professeur contractuel à la LUISS et à l'université de Rome, sours <http://www.ilmanifesto.it/>

Néanmoins, la résolution ne manque pas de soulever de problèmes dans la mesure où chaque partie prenante croit y retrouver ses vues lors des différentes négociations et l'interprète donc dans ce sens. La communauté internationale y « réaffirme l'attachement de tous les Etats Membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République Fédérale de Yougoslavie et de tous les autres Etats de la région, au sens de l'Acte final d'Helsinki », bref « l'inviolabilité » des frontières yougoslaves. Les représentants yougoslaves ne l'ont accepté que parce qu'elle respecte leur souveraineté. Enfin, les Albanais kosovars y ont adhéré car elle fait référence aux accords de Rambouillet qui prévoient une conférence internationale portant sur le règlement définitif du Kosovo sur la « base de la volonté de ses habitants » un pas vers l'indépendance. La résolution 1244 veut donc concilier l'inconciliable : la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro (en fait l'intangibilité des frontières), l'inviolabilité des frontières (Acte final d'Helsinki) et l'indépendance du Kosovo.

Dans la pratique, les représentants du Secrétaire Général des Nations Unies à partir de Bernard Kouchner qui a introduit le deutschemark, remplacé par l'euro comme seule monnaie officielle jusqu'à l'actuel Soren Jessen-Petersen n'appliquent pas les stipulations de la résolution 1244 de l'ONU et selon la Serbie par le biais de ses décrets, « viole le principe de l'intégrité territoriale et la souveraineté ».

La position serbe est strictement liée à la Résolution 1244 de l'ONU qui garantit la souveraineté serbe sur le Kosovo même si elle évite soigneusement de mentionner la Serbie. Selon Leon Kojen, conseiller du Président de Serbie, une nouvelle Résolution sur le Kosovo du Conseil de sécurité de l'ONU, qui remplacerait la Résolution 1244, ne pourrait pas être adoptée si elle n'est pas votée par tous les membres permanents, ou si tout du moins ils votent neutre. En ce moment il n'y a pas de consensus indispensable dans la communauté internationale qui permettrait qu'une solution soit imposée en dehors des négociations, estime-il.

Les serbes sont convaincus de la justesse des principes qui les guident et persuadés de défendre ainsi tous les principes démocratiques sur lesquels repose le monde contemporain. Les serbes proposent un règlement historique qui a un caractère de compromis déclare le Premier ministre serbe Vojislav Kostunica.

Donc, une large autonomie qui ne satisfera complètement ni les serbes ni les albanais, puisque la majorité des habitants de la province sont albanais, mais ces derniers ne représentent qu'une minorité en Serbie.

2.2.2. La partition du Kosovo

L'idée de scinder le Kosovo en deux parties ou plus existe depuis septembre 1998. C'est Dusan Batakovic, alors conseillé de l'Eglise orthodoxe serbe pour les questions concernant le Kosovo et Metohija, qui fut l'instigateur de cette proposition de diviser le Kosovo en cantons. Il s'inspira du modèle suisse qui avait établi le nouveau Canton du Jura en prélevant une partie du Canton de Berne, séparant ainsi deux traditions linguistiquement, religieusement et culturellement différentes. Dusan Batakovic puisa également son inspiration dans le plan Vance-Owen pour la Bosnie-Herzégovine.

Ensuite « Le plan de Belgrade » mis en avant par Premier ministre serbe Vojislav Kostunica et adopté par le Parlement serbe au printemps 2004 prévoit une partition du Kosovo selon les lignes ethniques avec une large autonomie pour les municipalités serbes qui seraient reliées entre elles. Le Président serbe Boris Tadic quant à lui, il avait présenté son propre plan suggérant la division interne du Kosovo en deux entités.

Les violences perpétrées contre les minorités au Kosovo et l'existence d'enclaves serbes laissent supposer que la partition de la province est la solution logique. Elle entérine de facto la division ethnique du Kosovo tout en reconnaissant le droit historique des Serbes de vivre au Kosovo, car le degré de haine collective atteint empêche d'envisager des solutions de cohabitation.

Les Serbes ont déjà envisagé cette possibilité. Ils comptent conserver le Kosovo utile : les monastères et les mines du nord du Kosovo. Cette solution protège les Serbes et les Roms qui vivent déjà au nord du Kosovo. Par contre, ceux qui sont restés dans le sud sont obligés de choisir entre vivre sous le régime à majorité albanaise ou partir. Le même dilemme se pose également aux Albanais restés dans le nord.

Le premier est la partition en cantons du Kosovo, dont le nombre reste à déterminer. Ces derniers posséderaient leurs propres frontières, définies en fonction de sous-régions homogènes sur le plan ethnique, et seraient dotés de larges compétences d'auto-administration. Il semble néanmoins difficile de créer des sous-régions de taille similaire, présentant de surcroît une homogénéité ethnique claire, sans déplacement de population. En revanche, l'avantage de cette solution serait que les différents cantons serbes, par exemple, n'auraient pas besoin d'être attenants. Plutôt que de procéder à une division en cantons, on pourrait envisager de doter les communes les plus importantes de larges compétences d'auto-administration qui pourraient, peut-être éviter l'existence d'une ligne de partage entre les minorités ethniques. Un arrangement structurel de ce type pourrait apaiser quelque peu la situation au Kosovo du fait d'une meilleure représentation des

minorités ethniques comme les Serbes, les Turcs ou les Roms dans leurs zones de résidence respectives.

Le second modèle de scission du Kosovo, en deux parties, serait plus concret. Les Serbes privilégient cette possibilité, au même titre que la répartition en cantons, mais les Albanais la rejettent catégoriquement. La rivière Ibar, qui divise déjà Kosovska-Mitrovica, deviendrait la frontière qui couperait le Kosovo de la région du Nord-Ouest destinée aux Serbes. Cette situation permettrait un éventuel rattachement du Nord-Ouest du Kosovo à la République de la Serbie. Cette partition formelle serait dans l'intérêt des Serbes déjà installés au Nord de cette nouvelle frontière. Par contre, les Serbes vivant au Sud de l'Ibar devraient choisir entre continuer à vivre sous l'autorité albanaise kosovare ou bien émigrer soit vers le Nord du Kosovo soit vers la Serbie. Elle aurait pour résultat l'apparition de deux territoires quasiment homogènes dont la partie Nord se rallierait très probablement à la Serbie alors que la partie méridionale – albanaise -, plus vaste, continuerait d'attendre qu'une solution définitive soit trouvée à la question de son statut. Cette proposition est compliquée par le fait que la majorité des sites du patrimoine culturel serbe, notamment les monastères les plus importants, se trouvent dans le Sud du Kosovo. L'argument majeur à l'encontre d'une telle partition formelle repose sur le fait que la communauté internationale, qui a déjà rejeté une solution similaire pour la Bosnie, se montrerait réticente à l'accepter pour le Kosovo car elle violerait l'obligation normative de la communauté internationale d'éviter les migrations forcées et de préserver les communautés multiethniques des Balkans.

Si les Serbes se montrent divisés sur la proposition de scission du Kosovo en deux régions, les Albanais du Kosovo l'ont rejetée d'emblée. Ils craignent en effet que ne leur revienne un Kosovo « croupion » et soutiennent que la région du Nord possède des ressources économiques plus importantes, notamment avec les mines de Trepca. Généralement, les serbes sont favorables à un Kosovo multiethnique, prenant en compte la démographie albanaise et leurs droits. La partition n'est envisageable que comme résultat de la loi naturelle, la loi réelle, qui stipule que si on ne peut pas vivre ensemble, il vaut mieux se séparer.

2.3. Chapitre V : POINT DE VUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

2.3.1. Points de vues partagés

C'est l'absence d'une politique globale de la communauté internationale sur la future construction du Kosovo après l'instauration du protectorat internationale et de la Mission de l'ONU, qui limite leurs points de vue officiels concernant le futur statut du Kosovo aujourd'hui,

Jusqu'à l'ouverture des négociations, les pays européens s'opposaient à la perspective de l'indépendance, par crainte des incalculables conséquences régionales que cela pourrait avoir. L'autonomie était la seule solution à laquelle a adhéré l'ensemble de la communauté internationale.

Dans sa Résolution 1160 du 31 mars 1998, le Conseil de sécurité a exprimé son soutien à un règlement pacifique du problème du Kosovo qui prévoirait une « autonomie renforcée pour la province dans le respect de l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro ». Dans sa Résolution 1244 du 10 juin 1999, il « réaffirme l'appel qu'il a lancé dans des résolutions antérieures en vue d'une autonomie substantielle et d'une véritable auto-administration au Kosovo ». De même, le groupe de contact pour le Kosovo, composé des ministres des affaires étrangères représentant la France, l'Allemagne, l'Italie, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord et les Etats-Unis, recommandaient régulièrement « le maintien de l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro mais la proposition d'une autonomie substantielle pour la province ».

En déclenchant le processus de négociation sur le statut final du Kosovo le secrétaire général de l'ONU M. Koffi Annan disait : « La question de l'indépendance est posée-la question de l'autonomie est posée de se concrétise, le progrès reste considérable » d'autant que quelques mois auparavant l'idée d'un Kosovo, était une thèse officiellement non admis par la Communauté internationale. Ce virage diplomatique résulte principalement de l'échec de la politique dite des »standards avant le statut », qui oblige actuellement les parties impliquées à mener les deux procédures en parallèle, c'est-à-dire régler le problème du statut tout en poursuivant l'application des standards.

Lors de sa réunion dernière à Londres 31 janvier 2006 le Groupe de contact (qui réunit les Etats-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne) a réaffirmé l'importance de la résolution 1244 de l'ONU «le respect de l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro» font partie des principes pour une solution politique à la crise du Kosovo. En même temps le Président russe Vladimir Poutine a relié la résolution du statut

du Kosovo avec les conflits de la région caucasienne en déclarant que « la communauté internationale doit avoir des principes uniques et universels pour la résolution des problèmes interethniques... si par exemple, le Kosovo pouvait devenir indépendant, pourquoi pas l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud ou encore Transnistrie ». La déclaration est claire, la solution de la situation au Kosovo ne peut pas fournir un « précédent », comme seraient disposés à l'envisager certains cercles occidentaux, mais elle doit reposer sur des principes « universels »³².

En ce qui concerne l'indépendance du Kosovo, la communauté internationale est très prudente, car cette indépendance ne sera pas négociée avec les Serbes qui y sont hostiles. Certainement, la Russie, la Chine comme les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU s'opposeront à cette solution unilatérale ainsi que les autres pays multiethniques.

Par ailleurs, tout changement de frontières internationales dans cette région en amènerait fatalement d'autres : en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine artificiellement construite à Dayton et même l'Albanie. La communauté internationale sera contrainte de redéfinir toutes les frontières dans les Balkans.

Le secrétaire d'Etat américain Condoleezza Rice déclarait pendant les funérailles d'ancien président du Kosovo Ibrahim Rugova que « les Etats-Unis continueront à travailler avec le peuple du Kosovo pour construire une société basées sur les principes de démocratie, des droits de l'Homme et de la tolérance interethnique »³³, donc, leur message est clair. Les objectifs stratégiques américains à moyen et long terme sont très visibles. Créer de facto une Grande Albanie dans le but de déstabiliser les Balkans, le « protectorat international » de l'OTAN doit permettre aux États-Unis, non seulement de contourner le monde russe-orthodoxe par le sud turco-islamique et de couper l'accès de la Méditerranée à Moscou, mais également de contrôler le carrefour stratégique que constitue cette région à l'intersection de trois aires géostratégiques : Méditerranée, Eurasie turco-islamique, monde slave-orthodoxe³⁴. Le référendum prévu pour 21 mai cette année sur l'indépendance du Monténégro, qui est fortement appuis par les Etats-Unis, conforte ce scénario de désintégration à grande échelle des Balkans.

Pendant sa visite officielle en Serbie, le Ministre des Affaires étrangères français et du Groupe de contact M. Philippe Douste-Blazy a déclaré « il faut à tout prix que les serbes comprennent avec réalisme le constat 90% d'Albanais, 10% de Serbes, il est importante que la communauté internationale puisse trouver un équilibre et qu'on puisse

³² Le Courrier des Balkans, V. Poutine, « Quand je dis Kosovo, je pense Caucase ».

³³ <http://permanent.nouvelobs.com/europe/>, Après la mort du président Rugova.

³⁴ Voir l'annexe 4 : Les Balkans, carrefour stratégique pour Washington.

trouver un équilibre ici entre une certaine forme d'indépendance et la possibilité de pouvoir avoir des Serbes totalement respectés au Kosovo. Bref, il y a tout ce que le Groupe de contact a écrit : pas de partition du Kosovo, pas de rattachement du Kosovo à un pays tiers»³⁵.

En effet, tous les indices montrent que le Kosovo se dirige vers une autonomie élargie ou une indépendance « sous conditions » à l'exemple de la Bosnie-Herzégovine. Un règlement similaire dans le cas kosovar ne serait ce qu'un nouvel échec baptisé « succès » qui ne ferait que prolonger l'instabilité en repoussant la solution définitive dans l'avenir. La communauté internationale risquera de faire tache d'huile dans les Balkans. N'existe pas le cas concret, où l'indépendance ait été offerte à une société, comme l'attendent les dirigeants politiques et les albanais du Kosovo. Une indépendance offerte est une indépendance formelle, et c'est justement ce qui attend le Kosovo.

Pour les Etats de la région, en dehors de l'Albanie et de la Turquie, l'autonomie assortie du pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est pourrait constituer une garantie pour la stabilité de la région. En effet, tous les pays des Balkans ont des minorités susceptibles de faire sécession et sont attentifs aux solutions apportées aux crises du Kosovo.

En parlant d'autonomie élargie et d'auto-administration, la communauté internationale, n'exclut pas non plus une république kosovare au sein de la nouvelle fédération entre la Serbie, le Monténégro et le Kosovo. En fait, cela était l'objectif des Albanais pendant toutes leurs revendications nationalistes. Cette solution, pourrait assurer la stabilité de cette zone ethniquement entremêlée. La sécurité des minorités ne se trouverait pas inquiétée et le retour des réfugiés et des personnes déplacées se ferait en toute sécurité et liberté. Cette option de la communauté internationale reste irréaliste qu'un rattachement à l'Albanie, quand même.

La partition du Kosovo présuppose qu'Albanais et Serbes ne peuvent plus cohabiter « à l'intérieur d'un même Etat de majorités et de minorités ». Elle facilite le divorce des différentes communautés pour constituer des territoires ethniquement homogènes. Elle admet aussi que les Serbes acceptent de perdre le Kosovo et que les Albanais arrêtent au Kosovo leur ambition territoriale, ce qui est pour le moment inconcevable.

Pour la communauté internationale la sécession est inacceptable. D'abord il traduit son échec dans sa volonté de garder un Kosovo multiethnique. D'ailleurs la communauté internationale a toujours prôné, à travers ses différentes déclarations ou les négociations auxquelles elle participe, l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro. Enfin, la sécession partielle ou totale du Kosovo va créer un précédent auquel s'opposent fortement

³⁵ Point de presse commune du Ministre des Affaires étrangères de la France M. Philippe Douste-Blazy avec le Président de la République de Serbie, M. Boris Tadic, <http://www.france.org.yu/>

deux membres permanents du Conseil de sécurité : la Chine et la Russie, car ceci pourrait miner la stabilité et l'intégrité de leurs Etats multinationaux et multiethniques. Dans la région, les Turques font aussi face à la sécession kurde.

Enfin, s'il est naturel, civique, compréhensible et légitime que les Albanais s'unissent et prennent en main leur destin, n'en est-il pas de même pour les autres ?

CONCLUSION

A travers la résolution 1244 des Nations Unies et ses différentes déclarations, la communauté internationale a posé les jalons pour le statut final du Kosovo: respect de l'intégrité territoriale de la Serbie-Monténégro, respect de l'acte final d'Helsinki.

La question du statut futur du Kosovo se résume à une équation fondamentale : elle doit être dans un cadre qui ne cherche pas à dissuader mais au contraire à encourager la stabilité et la coopération régionales.

Le cas du Kosovo ne peut être traité isolément de la spécificité et des problèmes balkaniques, voire du monde, parce que l'analyse des différents acteurs montre que de l'avenir réservé au Kosovo dépend la stabilité des Balkans.

Il ne s'agit pas de privilégier ni la légitimité historique ni la légitimité démocratique ou démographique. Il s'agit de trouver une solution originale permettant aux différentes communautés du Kosovo et Metohija de cohabiter et de s'épanouir dans la paix et la sécurité.

Le problème du Kosovo ne devrait pas être résolu sur le principe du droit historique développé par les Serbes ni sur celui issu de la démographie et revendication nationaliste prôné par les Albanais, pas du tout. La solution devrait être bénéfique aux deux communautés, voire à toutes les communautés de la région.

Précipitation et extrémisme n'apporteraient rien de constructif. Pour le Kosovo, il n'y a ni une solution toute simple, ni une solution tout faite. Le chemin qui mène à une paix durable est difficile mais pas impossible. Tout d'abord, il faut commencer avec le retour de toutes personnes déplacés et des réfugiés du Kosovo (280 000 des serbes et des autres non albanais) dans leurs foyers au Kosovo. Les serbes et les albanais ont vécu pendant des siècles ensemble. Le peuple n'aspire qu'à vivre normalement .La réconciliation au niveau de la population est toujours possible, quand les politiques la décident.

Donc, Kosovo a toujours appartenu à la Serbie. Actuellement, formellement il appartient aussi à la Serbie. Le passé, le présent et bien l'avenir historiquement et juridiquement doivent être lié avec la Serbie. Entre l'option, l'indépendance et la partition, se situe précisément l'option de l'autonomie élargie au sein de la Serbie selon les modèles européens.

La Serbie est un pays démocratique de tous les citoyens. Le retour de Kosovo à la situation selon les constitutions de 1974 et celui-là de 1990 est bien évidemment impossible. Une nouvelle constitution de la République de Serbie est nécessaire selon laquelle les

citoyens albanais peuvent voir leurs intérêts et accepter la Serbie comme leurs pays, ou le Kosovo ne perdra rien ce qu'il possède déjà.

La formulation d'une politique globale pour la région des Balkans de l'ouest, l'aide économique pour la reconstruction, la renaissance et le développement afin d'intégration européenne, construction d'un Kosovo multiethniques avec des institutions démocratiques ne sont rien qu'un travail au profit de la stabilité et la paix internationale. C'est la tache historique pour la Serbie, les dirigeants albanais, l'Union européenne et la communauté internationale.

La probabilité de trouver un accord durable et stable entre les différents acteurs avant la fin de l'année, comme exigée par la communauté internationale, semble faible. Dans ce cas, la communauté internationale doit imposer une solution et la question se pose alors de savoir qui prendra l'initiative parmi l'Union européenne, l'Organisation des nations unies, ou les Etats-Unis. Seul l'avenir dira si une solution imposée sera acceptée par les Serbes et les Albanais, et réussira à garantir la paix et la stabilité dans cette région d'Europe.

Annexe 1 : Carte de la Serbie-Monténégro



YOUGOSLAVIE

Altitudes :
 0 200 500 1 000 1 500 m

— limite d'État

Population des villes :

- plus de 500 000 hab.
- de 200 000 à 500 000 hab.
- de 100 000 à 200 000 hab.
- de 50 000 à 100 000 hab.
- autre ville

BELGRADE capitale d'État

— autoroute
 — route principale

La résolution 1244

Le Conseil de sécurité de l'ONU 10 juin 1999

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4011e séance,

le 10 juin 1999

Le Conseil de sécurité,

Ayant à l'esprit les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale,

Rappelant ses résolutions 1160 (1998) du 31 mars 1998, 1199 (1998) du 23 septembre 1998, 1203 (1998) du 24 octobre 1998 et 1239 (1999) du 14 mai 1999,

Déplorant que les exigences prévues dans ces résolutions n'aient pas été pleinement satisfaites,

Résolu à remédier à la situation humanitaire grave qui existe au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et à faire en sorte que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et liberté,

Condamnant tous les actes de violence à l'encontre de la population du Kosovo ainsi que tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs,

Rappelant la déclaration du 9 avril 1999 dans laquelle le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation devant la catastrophe humanitaire qui sévit au Kosovo,

Réaffirmant le droit qu'ont tous les réfugiés et personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sécurité,

Rappelant la compétence et le mandat du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie,

Accueillant avec satisfaction les principes généraux concernant la solution politique de la crise du Kosovo adoptés le 6 mai 1999 (S/1999/516 ; annexe 1 à la présente résolution) et se félicitant de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie aux principes énoncés aux points 1 à 9 du document présenté à Belgrade le 2 juin 1999 (S/1999/649 ; annexe 2 à la présente résolution), ainsi que de son accord quant à ce document,

Réaffirmant l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et de tous les autres États de la région, au sens de l'Acte final d'Helsinki et de l'annexe 2 à la présente résolution,

Réaffirmant l'appel qu'il a lancé dans des résolutions antérieures en vue d'une autonomie substantielle et d'une véritable auto-administration au Kosovo,

Considérant que la situation dans la région continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Résolu à assurer que la sécurité du personnel international soit garantie et que tous les intéressés s'acquittent des responsabilités qui leur incombent en vertu de la présente résolution, et agissant à ces fins en vertu du

Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. Décide que la solution politique de la crise au Kosovo reposera sur les principes généraux énoncés à l'annexe 1 et les principes et conditions plus détaillés figurant à l'annexe 2 ;
2. Se félicite de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie aux principes et conditions visés au paragraphe 1 et exige de la République fédérale de Yougoslavie qu'elle coopère sans réserve à leur prompt application ;
3. Exige en particulier que la République fédérale de Yougoslavie mette immédiatement et de manière vérifiable un terme à la violence et la répression au Kosovo, entreprenne et achève le retrait vérifiable et échelonné du Kosovo de toutes les forces militaires, paramilitaires et de police suivant un calendrier serré, sur la base duquel il sera procédé au déploiement synchronisé de la présence internationale de sécurité au Kosovo ;
4. Confirme qu'une fois ce retrait achevé, un nombre convenu de militaires et de fonctionnaires de police yougoslaves et serbes seront autorisés à retourner au Kosovo pour s'acquitter des fonctions prévues à l'annexe 2 ;
5. Décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales civile et de sécurité dotées du matériel et du personnel appropriés, en tant que de besoin, et accueille avec satisfaction l'accord de la République fédérale de Yougoslavie relatif à ces présences ;
6. Prie le Secrétaire général de nommer, en consultation avec le Conseil de sécurité, un représentant spécial chargé de diriger la mise en place de la présence internationale civile et le prie en outre de donner pour instructions à son représentant spécial d'agir en étroite coordination avec la présence internationale de sécurité pour assurer que les deux présences poursuivent les mêmes buts et s'apportent un soutien mutuel ;
7. Autorise les États Membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité au Kosovo conformément au point 4 de l'annexe 2, en la dotant de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter des responsabilités que lui confère le paragraphe 9 ;
8. Affirme la nécessité de procéder sans tarder au déploiement rapide de présences internationales civile et de sécurité efficaces au Kosovo et exige des parties qu'elles coopèrent sans réserve à ce déploiement ;
9. Décide que les responsabilités de la présence internationale de sécurité qui sera déployée et agira au Kosovo incluront les suivantes :
 - a) Prévenir la reprise des hostilités, maintenir le cessez-le-feu et l'imposer s'il y a lieu, et assurer le retrait des forces militaires, policières et paramilitaires fédérales et de la République se trouvant au Kosovo et les empêcher d'y revenir, si ce n'est en conformité avec le point 6 de l'annexe 2 ;
 - b) Démilitariser l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo, comme le prévoit le paragraphe 15 ;
 - c) Établir un environnement sûr pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux, que la présence internationale civile puisse opérer, qu'une administration intérimaire puisse être établie, et que l'aide humanitaire puisse être acheminée ;
 - d) Assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publics jusqu'à ce que la présence

internationale civile puisse s'en charger ;

e) Superviser le déminage jusqu'à ce que la présence internationale civile puisse, le cas échéant, s'en charger ;

f) Appuyer le travail de la présence internationale civile selon qu'il conviendra et assurer une coordination étroite avec ce travail ;

g) Exercer les fonctions requises en matière de surveillance des frontières ;

h) Assurer la protection et la liberté de circulation pour elle-même, pour la présence internationale civile et pour les autres organisations internationales ;

10. Autorise le Secrétaire général, agissant avec le concours des organisations internationales compétentes, à établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie, et qui assurera une administration transitoire de même que la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales ;

11. Décide que les principales responsabilités de la présence internationale civile seront les suivantes :

a) Faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles, compte pleinement tenu de l'annexe 2 et des Accords de Rambouillet (S/1999/648) ;

b) Exercer les fonctions d'administration civile de base là où cela sera nécessaire et tant qu'il y aura lieu de le faire ;

c) Organiser et superviser la mise en place d'institutions provisoires pour une auto-administration autonome et démocratique en attendant un règlement politique, notamment la tenue d'élections ;

d) Transférer ses responsabilités administratives aux institutions susvisées, à mesure qu'elles auront été mises en place, tout en supervisant et en facilitant le renforcement des institutions locales provisoires du Kosovo, de même que les autres activités de consolidation de la paix ;

e) Faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet ;

f) À un stade final, superviser le transfert des pouvoirs des institutions provisoires du Kosovo aux institutions qui auront été établies dans le cadre d'un règlement politique ;

g) Faciliter la reconstruction des infrastructures essentielles et le relèvement de l'économie ;

h) En coordination avec les organisations internationales à vocation humanitaire, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours aux sinistrés ;

i) Maintenir l'ordre public, notamment en mettant en place des forces de police locales et, entre-temps, en déployant du personnel international de police servant au Kosovo ;

j) Défendre et promouvoir les droits de l'homme ;

k) Veiller à ce que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et sans entrave au Kosovo ;

12. Souligne qu'il importe que des opérations de secours humanitaires coordonnées soient entreprises et que la République fédérale de Yougoslavie permette aux organisations à vocation humanitaire d'accéder librement au Kosovo et coopère avec elles de façon à assurer l'acheminement rapide et efficace de l'aide internationale ;

13. Encourage tous les États Membres et les organisations internationales à contribuer à la reconstruction économique et sociale ainsi qu'au retour en toute sécurité des réfugiés et personnes déplacées, et souligne, dans ce S/RES/1244 (1999) contexte, qu'il importe de convoquer, aux fins énoncées au paragraphe 11 g), notamment, une conférence internationale de donateurs qui se tiendra à une date aussi rapprochée que possible ;

14. Exige que tous les intéressés, y compris la présence internationale de sécurité, apportent leur entière coopération au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie ;

15. Exige que l'ALK et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo mettent immédiatement fin à toutes opérations offensives et satisfassent aux exigences en matière de démilitarisation que le responsable de la présence internationale de sécurité aura définies en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général ;

16. Décide que les interdictions énoncées au paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998) ne s'appliqueront ni aux armements ni au matériel connexe à l'usage de la présence internationale civile et de la présence internationale de sécurité ;

17. Se félicite du travail que l'Union européenne et les autres organisations internationales accomplissent en vue de mettre au point une approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région touchée par la crise du Kosovo, y compris la mise en œuvre d'un pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est avec une large participation internationale en vue de favoriser la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale ;

18. Exige que tous les États de la région coopèrent pleinement à l'application de la présente résolution sous tous ses aspects ;

19. Décide que la présence internationale civile et la présence internationale de sécurité sont établies pour une période initiale de 12 mois, et se poursuivront ensuite tant que le Conseil n'en aura pas décidé autrement ;

20. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la présente résolution, y compris en lui faisant tenir les rapports des responsables de la présence internationale civile et de la présence internationale de sécurité, dont les premiers devront lui être soumis dans les 30 jours qui suivront l'adoption de la présente résolution ;

21. Décide de rester activement saisi de la question.

ANNEXE 1

Déclaration publiée par le Président de la réunion des ministres

des affaires étrangères de la G-8 tenue au Centre de Petersberg

le 6 mai 1999

Les ministres des affaires étrangères du G-8 ont adopté les principes généraux suivants

pour un règlement politique de la crise du Kosovo :

Cessation immédiate et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo ;

Retrait du Kosovo des forces militaires, de police et paramilitaires ;

Déploiement au Kosovo de présences internationales civiles et de sécurité effectives, endossées et adoptées par l'Organisation des Nations Unies, capables de garantir la réalisation des objectifs communs ;

Mise en place d'une administration intérimaire pour le Kosovo, sur décision du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour garantir les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix une existence normale ;

Retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées et accès sans entrave au Kosovo des organisations d'aide humanitaire ;

Processus politique menant à la mise en place d'un accord-cadre politique intérimaire prévoyant pour le Kosovo une autonomie substantielle, qui tienne pleinement compte des Accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et la démilitarisation de l'ALK ;

Approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région en crise.

ANNEXE 2

Il convient de conclure un accord sur les principes suivants afin de

trouver une solution à la crise du Kosovo :

- 1. Un arrêt immédiat et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo.**
- 2. Retrait vérifiable du Kosovo de toutes les forces militaires, paramilitaires et de police suivant un calendrier serré ;**
- 3. Déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales efficaces, civile et de sécurité, agissant tel que cela pourra être décidé en vertu du Chapitre VII de la Charte et capables de garantir la réalisation d'objectifs communs.**
- 4. La présence internationale de sécurité, avec une participation substantielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit être déployée sous commandement et contrôle unifiés et autorisée à établir un environnement sûr pour l'ensemble de la population du Kosovo et à faciliter le retour en toute sécurité de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés.**
- 5. Mise en place, en vertu d'une décision du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de la présence internationale civile, d'une administration intérimaire pour le Kosovo permettant à la population du Kosovo de jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie. L'administration intérimaire sera chargée d'assurer l'administration transitoire tout en organisant et en supervisant la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques provisoires propres à garantir des conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales.**
- 6. Après le retrait, un effectif convenu de personnel yougoslave et serbe sera autorisé à**

revenir afin d'accomplir les tâches suivantes :

Assurer la liaison avec la présence internationale civile et la présence internationale de sécurité ;

Baliser les champs de mines et déminer ;

Maintenir une présence dans les lieux du patrimoine serbe ;

Maintenir une présence aux principaux postes frontière.

7. Retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées sous la supervision du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et libre accès des organismes d'aide humanitaire au Kosovo.

8. Un processus politique en vue de l'établissement d'un accord-cadre politique intérimaire prévoyant pour le Kosovo une autonomie substantielle, qui tienne pleinement compte des Accords de Rambouillet et du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et la démilitarisation de l'ALK. Les négociations entre les parties en vue d'un règlement ne devraient pas retarder ni perturber la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques.

9. Une approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région en crise. Il s'agira notamment de mettre en oeuvre un pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est avec une large participation internationale en vue de favoriser la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale.

10. La suspension des opérations militaires impliquera l'acceptation des principes énoncés ci-dessus ainsi que des autres conditions, déjà recensées, qui sont rappelées dans la note de bas de page ci-dessous 1. Un accord militaro-technique sera alors rapidement conclu, en vue notamment de définir des modalités supplémentaires, y compris les rôles et fonctions du personnel yougoslave/serbe au Kosovo.

Retrait

Procédures concernant les retraits, y compris un calendrier détaillé et échelonné et la délimitation d'une zone tampon en Serbie au-delà de laquelle les forces se retireront ;

Retour du personnel

Équipement du personnel autorisé à revenir ;

Mandat définissant les responsabilités fonctionnelles de ce personnel ;

Calendrier concernant le retour de ce personnel ;

1 Autres éléments requis :

Un calendrier serré et précis de retrait, c'est-à-dire par exemple sept jours pour un retrait total et 48 heures pour un retrait des armements de défense antiaérienne au-delà d'une zone de sécurité mutuelle de 25 kilomètres ;

Le retour du personnel chargé d'accomplir les quatre tâches susmentionnées s'effectuera sous la supervision de la présence internationale de sécurité et sera limité à un petit nombre de personnes convenu d'avance (des centaines, pas des milliers) ;

La suspension de l'activité militaire interviendra après le début de retraits vérifiables ;

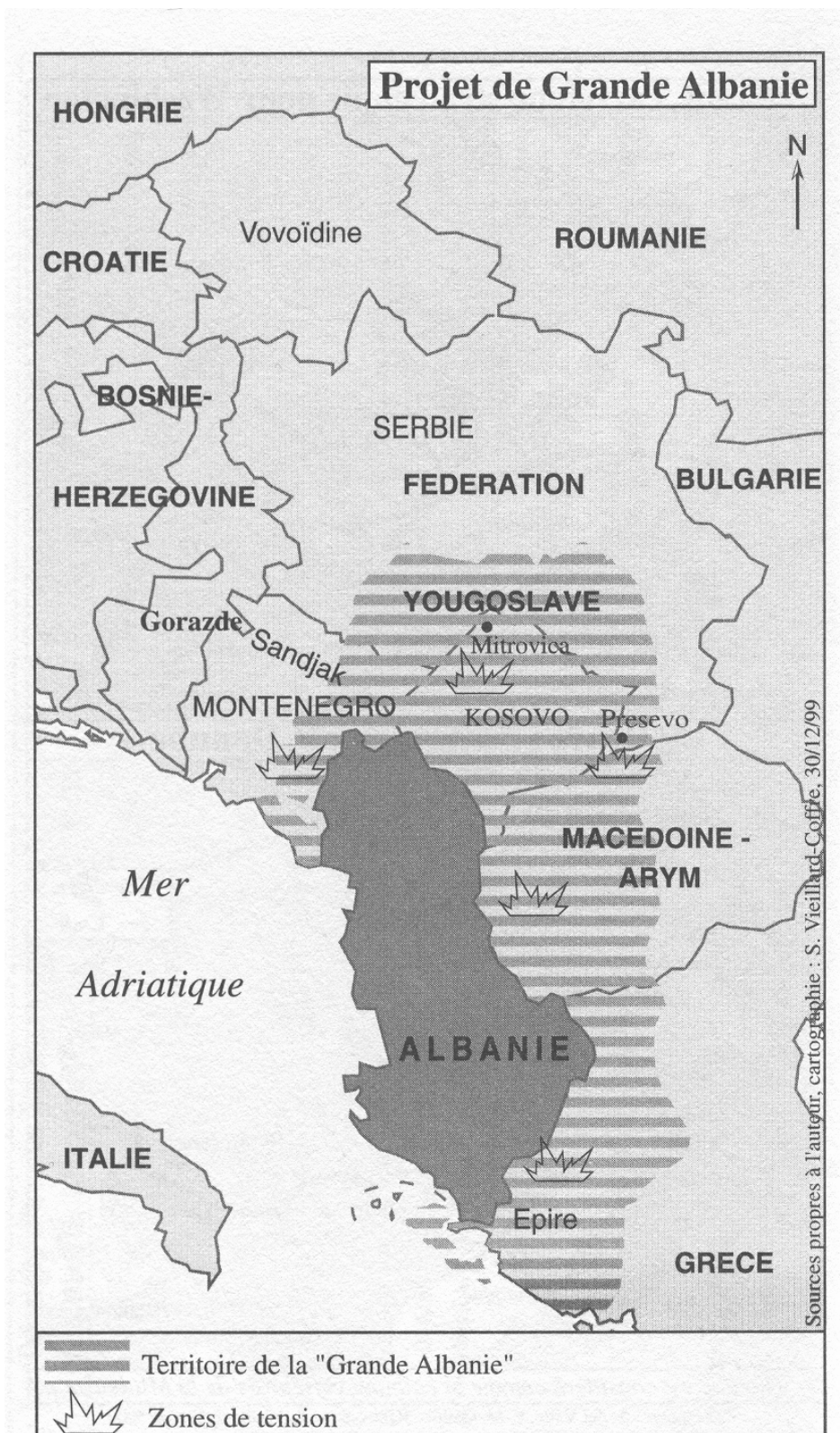
La négociation et la conclusion d'un accord militaro-technique n'entraîneront aucune prorogation des délais préalablement fixés pour l'achèvement des retraits.

Délimitation des zones géographiques dans lesquelles le personnel est autorisé à opérer ;

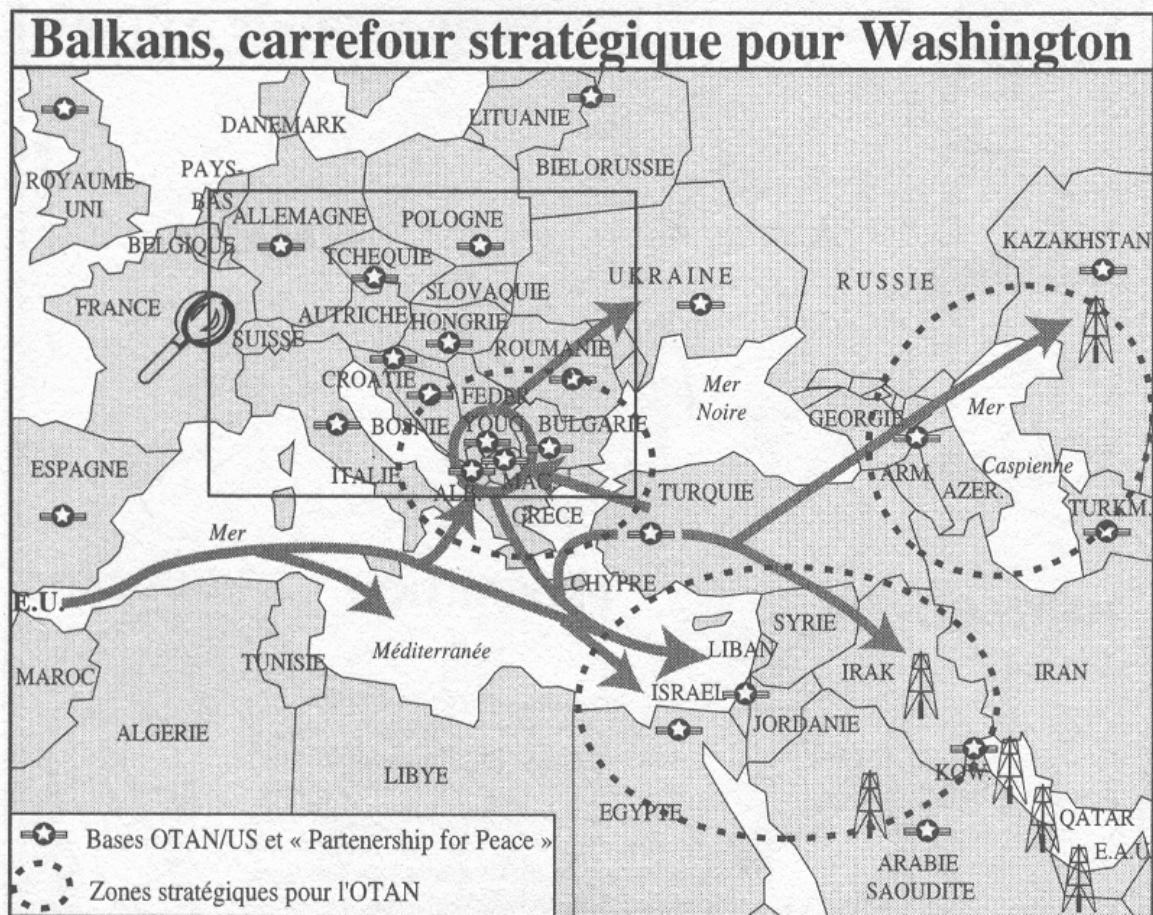
Règles régissant les relations de ce personnel avec la présence internationale de sécurité et la présence internationale civile.

<http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/reso1244-fr>

ANNEXE 3 : Le projet de grande Albanie



4 : Les Balkans, carrefour stratégique pour Washington



BIBLIOGRAPHIE

Livres

Catherine Lutard, « Géopolitique de la Serbie-Monténégro »

Michel Roux, « Les Albanais en Yougoslavie ; minorité nationale, territoire et développement » Editions de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris

Michel Roux, « 10 clés pour comprendre le Kosovo »

Sabrina, P. Ramet, « Nationalism and federalism in Yugoslavia » 2nde édition

Georges Castellan, « Histoire des Balkans XIX^e-XX^e siècle », Fayard ; édition augmentée

Ismail Kadare, Denis Fernandez-Recatala « Temps barbares ; de l'Albanie au Kosovo », l'Archipel

Georges Castellan, « l'Albanie », que sais-je n°1800

François Chesnais, « Réflexion sur la guerre en Yougoslavie », l'Esprit frappeur

Paul Garde, « Les Balkans », Dominos, Flammarion

Périodiques

Les rapports du Senat numéro 56, « Kosovo : quelles chances pour un nouvel équilibre régional »

Les documents d'information de l'assemblée nationale, numéro 2452 « Le Kosovo : un an après »

Journaux

Le Monde, Le Figaro, Vecernje novosti (le journal serbe)

Sites

www.monde-diplomatique.fr

www.kosova.com

www.balkans.courriers.info

www.beta-press.com

www.france.org.yu

www.iss-eu.org/chailot/chai50f.html

www.krstarica.com.yu